

Affaires Juridiques
MLT

Objet : Demande de subvention Conseil Départemental du Val d'Oise – extension des sanitaires école Henri Dunant

Le Maire de Sannois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu l'article 1 de la loi du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique, pour des opérations réalisées sur le territoire départemental,

Vu la délibération n°2020/32 du 03 juillet 2020 relative aux délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Vu l'arrêté n°2025/88 du 03 octobre 2025 portant délégation de fonctions et de signatures aux Adjoints et aux Conseillers Municipaux,

Considérant que dans le cadre des aides pouvant être apportées par le Département aux communes, une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour des opérations dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par les communes.

Considérant que le projet de la ville de Sannois de d'extension des sanitaires de l'école Henri Dunant, s'inscrit dans le cadre des opérations éligibles à un subventionnement départemental au titre de la fiche « écoles, groupes scolaires et demi-pension – fonds scolaire » du Conseil départemental du Val d'Oise, sur le territoire de la commune.

Considérant qu'il y a lieu de solliciter auprès du Conseil Départemental du Val d'Oise, une subvention la plus élevée possible pour cette opération,

DECIDE :

Article 1 : De solliciter une subvention auprès Conseil Départemental du Val d'Oise afin de permettre l'extension des sanitaires de l'école Henri Dunant et dont le plan de financement est le suivant :

DESCRIPTION	MONTANT H.T	RECETTES	Reste à charge Ville H.T
		Conseil Départemental du Val d'Oise (15%)	
Bureaux de contrôle sous-total 1	1 850.00 €	277.50 €	1 572.50 €
Contrôle technique construction	1 850.00 €	277.50 €	1 572.50 €
Travaux sous-total 2	64 295.79 €	9 644.37 €	54 651.42 €
Revêtement sol souple et peintures	7 229.80 €	1 084.47 €	6 145.33 €
Fourniture et pose de cabines WC	16 145.00 €	2 421.75 €	13 723.25 €
Electricité	7 514.95 €	1 127.24 €	6 387.71 €
Création réseaux, fourniture et pose d'équipements sanitaires	18 188.00 €	2 728.20 €	15 459.80 €
Création des réseaux aérauliques et installation d'un caisson simple flux pour les sanitaires	15 218.04 €	2 282.71 €	12 935.33 €
TOTAL 1 + 2	66 145.79 €	9 921.87 €	56 223.92 €

Suite de la Décision du Maire n°2025/105

Article 2 : De préciser que le montant restant à la charge de la commune de Sannois, déduction faite de toutes les subventions octroyées, sera impérativement supérieur ou égal à 20 % du montant total des travaux.

Article 3 : D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention.

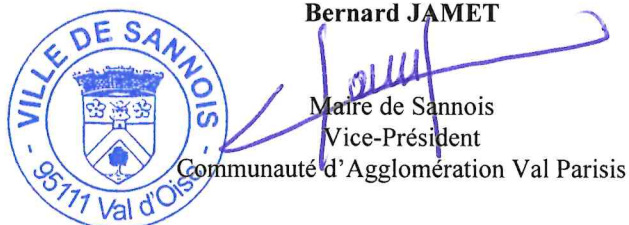
Article 4 : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de 2 mois, à compter de sa notification à l'intéressé ou de sa publication devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, sis 2-4 Boulevard de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex, par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <https://www.telerecours.fr>.

Article 5 : La Directrice Générale des Services de la Ville de Sannois et Madame le comptable public du service de gestion comptable d'Ermont, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 6 : La présente décision est transmise en Sous – Préfecture et fera l'objet d'une communication au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance.

Accepte dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Conseil
Municipal m'a conférée par sa délibération du 03 juillet 2020
SANNOIS, le 7 octobre 2025

Bernard JAMET



Exécutoire en vertu de l'article L.2131-1 du C.G.C.T

A.R du 10 octobre 2025

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2025 10 07 - DC2025 - 105 AV

Publiée le 10 octobre 2025